

Le budget communal élaboré avec prudence

Lors du dernier conseil municipal qui se produisait pour la première fois dans la mairie nouvellement rénovée, les élus se sont penchés sur le budget communal. Le maire a demandé à ce qu'il soit abordé avec prudence.

La dernière séance du conseil municipal qui s'est déroulée pour la première fois dans les locaux de la mairie rénovée était consacrée au vote du budget et des taxes définissant les impôts locaux.

Ces derniers restent stables.

« L'augmentation des charges de personnel consécutive à l'augmentation du point d'indice et les incertitudes relatives aux coûts déjà élevés de l'énergie conduisent à une certaine prudence budgétaire » Indique d'entrée le maire Daniel Roth.

Budget de fonctionnement

En section de fonctionnement les dépenses sont chiffrées 443 101 € hors virement de 514 335 € en section d'investissement. À noter que les charges à caractère général représentent 141 400 € et les charges de personnel 168 600 €.

Les recettes de fonctionnement sont chiffrées à 444 720 € auxquelles il

convient d'ajouter 512 720 € en provenance du résultat excédentaire de 2 022.

Les impôts directs locaux qui représentent 207 562 sont en progression de 21 841 € en raison pour l'essentiel de la revalorisation des bases du foncier bâti.

Budget d'investissement

En investissement, recettes et dépenses s'équilibrent à 1 366 884 €.

Concernant les dépenses 11 660 € proviennent des immobilisations corporelles. 96 660 € sont réservés en faveur du budget photovoltaïque.

219 100 € sont inscrits en immobilisations corporelles, 572 667 € pour le solde de la rénovation de la mairie, en prévision du City parc, de l'aire de jeux et autres projets.

En recettes d'investissement 456 396 € proviennent d'excédent de fonctionnement et 394 886 € des subventions.

Impôts locaux

La fiscalité locale demeure inchangée.

Taxe foncière propriété bâtie 24,73 % - Propriétés non bâties 57,88 %. la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou inoccupées a également été votée avec le taux de 4,55 %.

Le tout voté à l'unanimité.



Les habitants seront invités le samedi 17 juin à visiter la maison commune rénovée Photo ER.

“ L'augmentation des charges de personnel consécutive à l'augmentation du point d'indice et les incertitudes relatives aux coûts déjà élevés de l'énergie conduisent à une certaine prudence budgétaire. ”

Daniel Roth
Maire